

Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative

Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations

Ce programme a pour but de soutenir les opérations régulières des organismes à but non lucratif sur le territoire de la Ville en leur accordant une aide financière qu'ils pourront utiliser de façon discrétionnaire.

Organismes visés

Ce programme s'adresse aux organismes de la catégorie 1A répondant aux critères suivants:

- Compter au moins 50 % de jeunes âgés de moins de 18 ans parmi sa clientèle active;
- Tenir ses activités à l'extérieur du cadre scolaire (les activités tenues dans le cadre de programmes sport-études, de clubs scolaires ou de tout autre programme de spécialisation académique sont exclues).

Nature de l'aide

L'aide municipale consiste en une subvention annuelle pouvant représenter un versement de 10\$, 12\$ ou 15\$ par résident de Terrebonne âgé de moins de 25 ans et une bonification supplémentaire allant jusqu'à 15 % supplémentaire de la subvention totale pourrait être accordée si l'organisme répond aux exigences en matière de saine gestion et gouvernance.

Analyse des dossiers

Les demandes des organismes admissibles seront étudiées et analysées selon des critères bien précis et à la lumière des informations reçues. Le montant de la subvention par participant de moins de 25 ans résidant à Terrebonne est déterminé par le pointage obtenu lors de l'analyse du dossier de l'organisme. L'organisme devra fournir toutes les pièces justificatives pour l'analyse du dossier.

Conditions générales

- Le programme d'aide financière ne peut s'appliquer qu'une seule fois par année civile.
- Les montants obtenus par un organisme sont non transférables à un autre organisme.
- Toute publicité ou promotion devra faire mention du soutien financier de la Ville de Terrebonne.

Documents exigés

Ce formulaire doit être accompagné:

- d'une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme;
- et toutes autres pièces justificatives demandées en pièces jointes telles que:
- liste des participants de l'année antérieure;
 - documents de la section bonification.

Important:

- Des modèles généraux de documents pour la section bonification sont disponibles dans la boîte à outils sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en cliquant [ici](#) ou en contactant votre répondant municipal.
- La liste de vos participants de l'année de fonctionnement de l'année précédente doit inclure au minimum les informations suivantes: prénom, nom, adresse complète, numéro de téléphone, date de naissance, catégorie de jeu, s'il y a lieu.

Liste d'exemples de documents à fournir pour obtenir une bonification de l'aide financière (voir la Section bonification du formulaire joint):

- Politique de filtrage des bénévoles;
- Plan d'action;
- Sondage de satisfaction de la clientèle;
- Code d'éthique;
- Politique de tarification et rabais familial;
- Liste des formations suivies par vos administrateurs ou vos bénévoles en lien avec la mission de l'organisme;
- Politique en matière de plaintes;
- Processus de gestion du risque financier, opérationnel, abus.

Annexe - Formulaire

Coordonnées

1. Nom complet de l'organisme (Registraire des entreprises)

Le numéro d'entreprise (NEQ)

Quelles sont les coordonnées de l'organisme ?

No civique, app (si applicable)

Rue

Ville

Code postal

Courriel public

Répondant de l'organisme auprès de la Ville

Nom

Téléphone résidence/cellulaire

Courriel

Fonction au sein de l'organisme

Questionnaire

Où est situé le siège social de l'organisme ?

- Terrebonne
 Mascouche
 Autre, précisez:

Quel territoire est desservi par votre organisme ? Possibilité d'indiquer plus d'un choix (cochez ou nommez)

- Terrebonne
 Secteur Lachenaie
 Secteur Terrebonne
 Autre, précisez:
- Secteur La Plaine
 MRC les Moulins
 Région Lanaudière

Combien de participants avez-vous ?

Terrebonne: Autres:

Combien comptez-vous de participants de moins de 25 ans résidant à Terrebonne ?

Quel pourcentage d'autofinancement provient de commanditaires, de subventions gouvernementales, de dons et d'activités d'autofinancement (valeur en espèce) ?

- 30 % et plus du budget global 10 à 30 % du budget total
 Moins de 10 % du budget global Aucune activité d'autofinancement

Quelle(s) catégorie(s) de clientèle votre organisme dessert-il ? Possibilité d'indiquer plus d'un choix.

- Enfants d'âge préscolaire Adultes
 Enfants d'âge scolaire – niveau primaire Familles
 Enfants d'âge scolaire – niveau secondaire Personnes vivant avec un handicap

Quel est le niveau de pratique de vos participants ? Possibilité d'indiquer plus d'un choix.

Pour les organismes de sport et de culture :

- Initiation (apprendre les bases de l'activité)
 Récréatif (pratiquer l'activité pour le plaisir uniquement)
 Compétition (développement de l'élite)
 Pratique libre (pratiquer l'activité sans supervision dirigée)

Pour les organismes sociocommunautaires :

- Initiation (apprendre les bases d'une activité)
 Éducation (formation et apprentissage)
 Développement des compétences
 Implication sociale et partage des valeurs

Quelle est la durée de votre saison d'activité ?

- Moins de 5 mois
 Entre 6 et 11 mois
 12 mois (annuel)

Section bonification

Cette section vous donne la possibilité de bonifier votre subvention jusqu'à 15% du montant total.

	Oui	Non	
1. Politique de filtrage			
Avez-vous une politique de filtrage des administrateurs et bénévoles ?			2%
Avez-vous filtré vos bénévoles dans les deux dernières années ?			2%
2. Votre organisme a-t-il fait un plan d'action pour la prochaine année ?			2%
3. Avez-vous réalisé un sondage de satisfaction de la clientèle dans les deux dernières années ?			2%
4. Est-ce que votre organisme a adopté un code d'éthique, pour les membres, les bénévoles ou les administrateurs ?			2%
5. Est-ce que vos règlements généraux ont été mis à jour dans les cinq dernières années ?			3%
6. Avez-vous une politique de tarification dégressive en fonction du nombre de participant d'une même famille ?			2%

Présentation et dépôt du formulaire de demande

Les organismes doivent déposer leur demande officielle de subvention à la Direction du loisir et de la vie communautaire.

Date limite pour transmettre votre demande	Réponse de la Direction au plus tard le
1 ^{er} dépôt - 15 avril	30 juin
2 ^e dépôt - 15 octobre	23 décembre

Documents complémentaires à joindre

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme ;
- Liste des participants de l'année précédente ;
- Toutes les pièces justificatives, dont celles de la Section bonification, s'il y a lieu.

Signature du demandeur

Date

À retourner

Par courriel à : loisirs@ville.terrebonne.qc.ca

Par la poste :

Ville de Terrebonne - Direction du loisir et de la vie communautaire
Formulaire - Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations
102 - 940, montée Masson, Terrebonne (Québec) J6W 2C9

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Direction du loisir et de la vie communautaire au 450 961-2001, poste 4000.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Est-ce que l'organisme respecte les critères d'admissibilité ? Oui Non

Est-ce que nous avons reçu les documents exigés ? Oui Non

Commentaires du conseiller

Montant admissible	\$
Joindre la grille d'analyse	

Signature du conseiller

Date